AR Prefecture

006-210600441-20240125-25_01_2024_04-DE Reçu le 07/02/2024 Publié le 07/02/2024

(Loi du 5 AVRIL 1884 - Art. 56) Mairie de LA COLLE SUR LOUP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq Janvier à dix-huit heures, le

Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Rose de Mai, sous la présidence de Monsieur Jean-

des Alpes Maritimes
——
Arrondissement de

GRASSE

Département

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exe <i>r</i> cice	Qui ont pris part à la délibération
30	20	27

Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS:

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO - M.

RODRIGUEZ- M. LEMESSIER - Mme BRISON - Mme PROPETTO - M.

MORVAN - M. DORDONNAT - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme

MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - Mme VERONESE-NARDI - M.

THEVENIAUD - M. LEGRAND - M. VERGES - M. PETIT - M. DURANTE

N°25.01.2024.04

Objet de la délibération:
Rapport d'orientations
budgétaires – Exercice
2024

PROCURATIONS:

Mme MUIA pouvoir à Mme BRISON
M. FORESTIER pouvoir à Mr CIRIO
M. BERNARD pouvoir à Mme MARINO
M. CASTET pouvoir à Mr DORDONNAT
Mme BILLOIS pouvoir à Mme CUBIZOLLES
Mme TEISSEIRE pouvoir à Mr RODRIGUEZ

☐ Original.

☐ Expédition certifiée conforme à l'original.

Pour le Maire, Le Directeur Général des Services,

ABSENTES:

Mme ROLLAND Mme DOLAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marino

Date de la convocation : 18/01/2024

Certifié exécutoire compte tenu

De la date de publication :

07 FEV. 2024

De la date de transmission et de réception en Sous-Préfecture :

07 FEV. 2024

Pour le Maire, Le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BORIOSI, Adjoint délégué aux finances, à l'évaluation des politiques publiques et aux relations intercommunales rappelle les dispositions extraites de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est un document essentiel dans le cadre de l'élaboration du budget. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil municipal, de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale.

La présentation des grandes orientations, dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la ville, compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour, doit être effectuée dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

AR Prefecture

006-210600441-20240125-25_01_2024_04-DE Reçu le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

Le rapport doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont repris les hypothèses d'évolution ainsi que les caractéristiques de la gestion et de la structure de la dette.

Le rapport est également enrichi d'éléments relatifs aux effectifs de la collectivité.

Dans le cadre de la préparation du budget 2024, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à prendre connaissance du rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

Le Conseil municipal, après en avoir procédé à un débat relatif aux orientations budgétaires :

PRENDRE connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2024 ci-joint

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés.

27 (dont 6 par pouvoirs) Ont pris part au vote

Ont voté pour 27 Ont voté contre Se sont abstenus 0

> Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures.

> > Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jean-Bernard MION

حصر ل

La secrétaire de séance Catherine MARINO

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, soit par voie postale: 18 avenue des fleurs CS61039 - 06050 Nice cédex 1, soit par voie électronique à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible via le site de téléprocédures http://www.telerecours.fr ».